



DOCUMENT D'INFORMATION FAMILLE D'ACCUEIL

La famille d'Accueil (FA) est un bénévole de l'association qui héberge de façon temporaire un ou plusieurs chats confiés par l'Association en vue de les proposer à l'adoption et leur trouver un foyer définitif.

Pourquoi des familles d'accueil ?

- Vous souhaitez devenir Famille Relais, et donc d'accueillir un animal temporairement, ou
- Vous souhaitez plutôt devenir Famille d'Accueil Définitive, et donc accueillir un animal toute sa vie.

Le dispositif Familles d'Accueil permet à nos animaux en échec d'adoption de trouver un foyer. Ce dispositif concerne nos pensionnaires qui sont depuis trop longtemps en refuge, et/ou qui présentent une pathologie ou un handicap particulier. La famille accueille l'animal définitivement, jusqu'à son décès. Celui-ci demeure propriété de l'Association AMDAC 972, qui prend en charge une partie des frais vétérinaires, et une partie des croquettes.

Qu'est-ce qu'une famille d'accueil ?

Une famille d'accueil c'est d'abord un **foyer aimant** (une famille ou une personne seule) au sein duquel nos chats sont **placés provisoirement** en attendant de trouver une famille définitive.

Quel est le rôle de la famille d'accueil ? Qu'est-ce que j'aurai à faire ?

Devenir Famille d'Accueil c'est simplement **accueillir au sein de son foyer**, un chat ou un chaton.

Nos protégés sont parfois blessés, souvent amaigris, mais sont sociables. Votre rôle sera de les **nourrir**, les **soigner** si besoin et leur **redonner rapidement confiance en l'humain**, ainsi, ils auront toutes les chances de se faire adopter par une nouvelle famille définitive. Vous serez en quelque sorte sa nounou.

Le chat que vous accueillerez sera présenté régulièrement en journées d'adoptions pour lui permettre de lui trouver au plus vite un nouveau foyer définitif adapté à son caractère et à ses besoins. En conséquence, **les samedis où votre animal sera sélectionné pour les journées d'adoption, vous aurez la responsabilité de venir le déposer au lieu de la Porte ouverte à 9 h et la récupérer à 13h, si elle n'a pas été adoptée**. Si exceptionnellement vous ne pouvez pas la déposer au lieu de la Porte ouverte, il suffira de nous prévenir....

Quelle durée d'accueil ?

Elle peut varier de quelques semaines à quelques mois, jusqu'à ce que le chat trouve sa famille définitive.

Vous devez vous absenter ?

Que ce soit pour une longue ou une courte absence nous reprenons en charge notre petit protégé.

Quelles sont les conditions pour être famille d'accueil ?

Au début d'un accueil, il faut avoir la possibilité d'**isoler le chat**, surtout si vous avez vous-même d'autres animaux. Une pièce réservée, ou même une salle de bains peut faire l'affaire. Cela permet au nouveau venu de s'adapter sans trop de stress, mais aussi d'**éviter tout risque** de contamination dans le cas d'une maladie contagieuse.



Nous faisons vacciner nos chats contre le typhus, le coryza et la leucose, ils sont aussi testés FIV/FELV.

Aussi, nous demandons à ce que les chats de la famille d'accueil le soient également, afin de rester cohérents.

La **proximité** avec l'association est également un atout afin de faciliter les visites de futurs adoptants.

Même si vous avez un chat FIV/FELV positif, il peut lui aussi, accueillir ses compagnons atteints par les mêmes maladies !!!

Qui prend en charge les frais ?

Les familles d'accueil sont **bénévoles**. En aucun cas il n'y aura de rémunération de la part de l'association.

Les **soins, réalisés par le vétérinaire référent de l'AMDAC 972**, sont entièrement pris en charge par l'association.

- **Nourriture et matériel nécessaire au bien-être du chat ?**

Les croquettes sont fournies, mais la litière est à la charge de la famille d'accueil.

Nous pouvons fournir en fonction des dons et de nos stocks les bacs à litière et les gamelles.

Toutes friandises ou pâtées sont à la charge de la famille d'accueil.

De plus, en tant qu'Adhérent à l'association, vous bénéficierez de remises (de 10 à 27%) chez nos partenaires, pour nos protégés ainsi que pour tous vos animaux.

- **Frais vétérinaires ?**

L'association prend en charge les frais vétérinaires et les divers soins tels que vermifuge, produits anti-puces, ...

Un contrat à signer

Chaque famille d'accueil remplit et signe un contrat de famille d'accueil avec l'association. Celui-ci stipule les **conditions à respecter**.